

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00079

Numéro SIREN : 818 225 237

Nom ou dénomination : 20E AVENUE

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2021 sous le numéro de dépôt 6394

IDENTIFICATION

M GAHA NOUREDINE
20 AVENUE JEAN JAURES
71100 CHALON SUR SAONE
FRANCE

N° d'adhérent : 20181730061111

Pour le compte de :
SASU 20E AVENUE
20 AVENUE JEAN JAURES
71100 Chalon-sur-Saone

N° SIREN : 818 225 237
Période déclarée : 2020
Date limite de dépôt : 19/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2018)
Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)
Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2020)

*copie certifiée conforme à l'original
à Chalon sur saône le 14.09.2021*



Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom de voie **20 Avenue Jean JAURES**
Code postal **71100** Ville **CHALON SUR SAONE**
Pays **FRANCE**

B - ACTIVITÉS

Restauration

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable au taux de 31% Bénéfice imposable à 28% Déficit (report du 2033-B) **12 813**

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **Oui** Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé **EBP**

AUTRES INFORMATIONS

S'agit-il d'un comptable salarié (S) ou Indépendant (I) **S**
Forme juridique ou titre **Monsieur** Nom et prénom ou dénomination **Jean François DARGAUD**
Qualité et fonction ou complément de dénomination **comptable**
Numéro, type et nom de voie **71 rue du DEFricHE**
Code postal **71530** Ville **VIREY LE GRAND**
N° téléphone Pays **FRANCE**

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065**Application complète
31/12/2015**K - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

Montant brut des salaires (<i>hors apprentis et handicapés</i>)	39 400
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	10 743



Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
Immobilisations corporelles	14 900	3 375	11 525
TOTAL I (5)	14 900	3 375	11 525
Créances autres (3)	15 014		15 014
Disponibilités	13 731		13 731
TOTAL II	28 745		28 745
TOTAL GENERAL (I + II)	43 645	3 375	40 270
			NET EXERCICE CLOS EN N
PASSIF			
Capital social ou individuel			1 000
Réserve légale			100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)			8 111
Résultat de l'exercice			194
TOTAL I			9 405
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			6 715
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		6 794	24 150
TOTAL III			30 865
TOTAL GENERAL (I + II + III)			40 270
RENOIS			6 900
(2) Dont créances à plus d'un an	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		



Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

EXPLOITATION			140 193
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	1 001
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	6 000
Production immobilisée			2 341
Autres produits			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			149 535
			71 031
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 158
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			35 476
Autres charges externes			
		dont crédit-bail mobilier	270
		dont crédit-bail immobilier	
			3 811
Impôts, taxes et versements assimilés		dont TP/CFE, CVAE	
			39 400
Rémunérations du personnel			7 346
Charges sociales			1 775
Dotations aux amortissements			351
Autres charges			
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	
Total des charges d'exploitation (II)			160 348
			-10 813
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		11 007
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)		194
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			

B - RÉSULTAT FISCAL

Déductions de l'exercice

13 007

Déductions diverses

dont créance due au report en arrière du déficit

dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)

dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies A*)

dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies B*)

dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies C*)

dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies D*)

dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 *decies E*)

dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies F*)

dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies G*)

12 813

12 813

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

Immobilisations corporelles			900
Installations techniques matériel et outillage industriels		900	
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 000	6 000	14 000
TOTAL rubrique I	8 000	6 900	14 900

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations corporelles			3 200
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 600	1 600	
Matériel de transport		175	175
TOTAL rubrique II	1 600	1 775	3 375



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2020)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

	12 813
Déficits de l'exercice	
TOTAL des déficits restant à reporter	12 813

IV - DIVERS

	8 236
Montant de la TVA collectée	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	9 297

20 E AVENUE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 Euros

Siège social : 20 Avenue Jean Jaurès

71100 CHALON SUR SAONE

RCS 818 225 237 CHALON SUR SAONE

EXERCICE DU 01 JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(code du commerce – articles L 123-13 et L 123-17)

(décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 articles 7,21 ,24 début,24-1°,24-2°,24-3°)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que les règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Informations générales complémentaires

Etat des immobilisations et des amortissements : Etat en annexe

Composition du capital (décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 article 24-12)

Parts sociales en début	1 000 parts de 1 Euros soit 1 000 Euros
Parts sociales créés	0 part
Parts sociales remboursées	0 part
Parts sociales en fin	1 000 parts de 1 Euros soit 1 000 Euros

Détail des produits à recevoir (décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 article 23)

NEANT

Détail des charges à payer (décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 article 23)

NEANT

Détail des charges constatées d'avance (décret n°83-1020 du 29 novembre article 23)

NEANT

Engagements financiers et autres informations

NEANT

20 E AVENUE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 Euros
Siège social : 20 Avenue Jean Jaurès
71100 CHALON SUR SAONE
RCS 818 225 237 CHALON SUR SAONE

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un le trente juin 2021 à neuf heures,

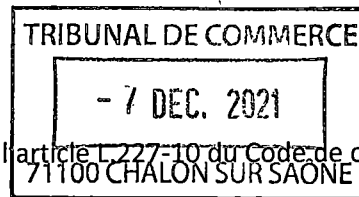
Monsieur Nouredine GAHA, agissant en qualité d'associé unique et Président de la Société 20 E AVENUE, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
Le Président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Le tableau des résultats financiers,
- Le texte des résolutions proposées,

Les points font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats, déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.



PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tel qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 194.00 Euros, de la manière suivante :

La somme de 194.00 Euros affectée au compte « Autres réserves » : 194.00 Euros

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code du Commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

QUATRIEME DECISION

G.N

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou de l'extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

CHALON SUR SAONE le 30 juin 2021

L'associé unique

Nouredine GAHA

~~_____~~
copie certifiée conforme à l'original
à Chalon sur Saône 14.09.2021
~~_____~~

G.N

20 E AVENUE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 Euros
Siège social : 20 Avenue Jean Jaurès
71100 CHALON SUR SAONE
RCS 818 225 237 CHALON SUR SAONE

LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10
DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance notre rapport spécial sur les conventions réglementées, savoir :

Monsieur Nouredine GAHA, Président

N'a perçu aucune une rémunération pour cet exercice.

Aucune convention visée au dit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

CHALON SUR SAONE le 30 juin 2021

Le Président

Nouredine GAHA

~~Signature~~
copie certifiée conforme à l'original
à Chalon sur saône le 16, 09, 2021

~~Signature~~

G.N

20 E AVENUE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 Euros

Siège social : 20 Avenue Jean Jaurès

71100 CHALON SUR SAONE

RCS 818 225 237 CHALON SUR SAONE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

Le soussigné Nouredine GAHA, associé unique et Président de la société 20 E AVENUE, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le présent rapport sur la situation et l'activité de la dite société durant l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES

Sont reprise ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparait dans le tableau ci-dessous, résumant les principaux comptes de bilan :

BILAN	31 /12/2020
Durée	12 mois
BILAN ACTIF	
Immobilisations :	14 900.00
Amortissements :	3 375.00
Immobilisations :	11 525.00
Autres créances :	15 014.23
Créances :	15 014.23
Disponibilités :	13 731.30
Disponibilités :	13 731.30
TOTAL ACTIF :	40 270.53
BILAN PASSIF	
CAPITAUX PROPRES	
Capital social :	1 000.00
Reserve légale :	100.00
Autres réserves :	8 111.07
Résultat de l'exercice :	194.00
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES :	9 405.07
AUTRES FONDS PROPRES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	6 714.98
Autres dettes :	24 150.48
TOTAL DETTES :	30 865.46
TOTAL PASSIF :	40 270.53

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport au chiffre d'affaire :

G.N

COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires net (hors taxes) :	141 194.34
Coût des achats :	72 188.95
Marge brute commerciale :	69 005.39
Autres achats et charges externes :	35 475.49
Impôts et taxes :	3 811.45
Charges de personnel :	46 745.97
Amortissements :	1 775.00
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION :	- 18 802.52
Autres produits :	2 340.68
Production immobilisée :	6 000.00
Produits financiers :	0.00
Produits exceptionnels :	11 007.00
Total des produits :	19 347.68
Autres charges :	351.16
Frais financiers :	0.00
Charges exceptionnelles :	0.00
Total des charges :	351.16
RESULTAT AVANT IS et CICE :	194.00
Impôts IS :	0.00
RESULTAT NET COMPTABLE :	194.00

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à : 141 194.34 E
La marge brute commerciale est de : 69 005.39 E
Le résultat brut d'exploitation est de : - 18 802.52 E
Le résultat avant IS est de : 194.00 E
L'impôts est de : 0.00 E
Le résultat net comptable est de : 194.00 E

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice clos fait ressortir une augmentation de notre chiffre d'affaire, une augmentation des produits d'exploitation et une diminution du résultat net comptable les perspectives d'avenir vont vers une augmentation de notre marge et de notre résultat

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particuliers n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé

DETENTION DU CAPITAL SOCIAL PAR LES SALARIES

Conformément à l'article L.225-102 du Code du Commerce, nous vous informons de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice : 100 % du capital social détenu par le Président qui est salarié.

PRISES DE PARTICIPATIONS

G.N

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS

Conformément aux articles L.441-6-1D et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance comme suit :
Exercice clos le 31 décembre 2020 solde des dettes fournisseurs : 6 714.98 E

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS

Conformément aux articles L.441-6-1D et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des créances à l'égard des clients se décompose, par date d'échéance comme suit :
Exercice clos le 31 décembre 2020 solde des dettes clients : 0.00 E

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Déduction faites de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice de 194.00 E , qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

Au compte « Autres réserves » : 194.00 E

DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, je rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code

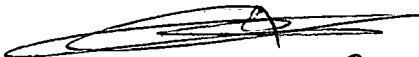

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020

CHALON SUR SAONE le 30 juin 2021

Le Président

Nouredine GAHA


copie certifiée conforme à l'original
à Chalon sur Saône le 14.09.2021


G.N

20 E AVENUE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 Euros
Siège social : 20 Avenue Jean Jaurès
71100 CHALON SUR SAONE
RCS 818 225 237 CHALON SUR SAONE

TEXTE DES DECISIONS ANNUELLES PAR L'ASSOCIE UNIQUE AU 30 JUIN 2021

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes
L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 194.00 E, de la manière suivante :

Au compte « Autres réserves » : 194.00 E

DIVIDENDE ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividende.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales

CHALON SUR SAONE le 30 juin 2021
Le Président

Nouredine GAHA

~~_____~~
copie certifiée conforme à l'original
à Chalons sur Saône le 14.09.21
~~_____~~

G.N